

SÉANCE DU 10 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix janvier, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à vingt heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel RAZAFIMBELO, Maire.

Présents : Michel RAZAFIMBELO, Maire,
Michel CLABAUT, Bezza BERKANI, Bernard PAPILLON, Adjoints,
Audrey VATTAIRE, Olivier BIRON, Julien MERVEILLEUX, Habiba HONDROYANIDI,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Marlène HALTER, Aurore GARDES, Alexandre DEMORGNY (a donné pouvoir à Julien MERVEILLEUX), Alexandre BIENFAIT (a donné pouvoir à Olivier BIRON)

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel CLABAUT

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 26 septembre 2023.

1. Définir les zones d'accélération des énergies renouvelables
2. Modification de l'article 5 des statuts du SIEVV
3. Demande de subvention pour la section Jeunes Sapeurs-Pompiers de Marines

Questions diverses :

- Vente de terrain – parcelles B138 – ZA248 – ZA 252
- Jeux Olympiques Antiques organisés à Sagy

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

L'assemblée n'a retenu qu'une zone sur les trois présentées : les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du Département du Val d'Oise, ainsi qu'au Pôle Urbanisme de la Communauté de Communes du Vexin Centre.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DU SIEVV

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose selon l'article L5211-41 du CGCT, l'accord des communes membres du SIEVV.

Cette modification doit être présentée à l'assemblée délibérante dans les 3 mois qui suivent la notification concernée et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de cette modification de l'article 5 des statuts du SIEVV qui consiste à réduire le nombre de délégués titulaires de deux à un par commune en laissant un suppléant, afin de permettre le quorum physique à chacune des réunions du syndicat,

Le conseil municipal :

- **ADOpte la modification de l'article 5 des statuts du SIEVV**
- Le prénom et le nom du titulaire sont : Olivier BIRON
- Le prénom et le nom du suppléant sont : Julien MERVEILLEUX

Cette délibération sera transmise aux services préfectoraux.

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION JEUNES SAPEURS POMPIERS DE MARINES

Monsieur le Maire expose la demande de subvention faite par la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers, basée au Centre de Secours de Marines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Haravilliers, à la majorité des membres présents, 9 contre et 1 abstention, n'accorde pas de subvention à la section JSP de Marines.

VENTE DE TERRAIN – PARCELLES B138 – ZA248 – ZA 252

Une DIA a été déposée en Mairie le 2 janvier 2024 concernant la vente d'un terrain. Le Conseil Municipal souhaite que Monsieur le Maire préempte cette parcelle pour un futur aménagement paysager de loisirs.

Séance levée à 21h45.

Le secrétaire,
Michel CLABAUT

Le Maire,
Michel RAZAFIMBELO